



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté relatif à la désignation des membres du CHSCT de l'académie de Poitiers

La rectrice de l'académie de Poitiers,

2022-111

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté rectoral 276-2018 du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des organisations syndicales au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté rectoral 2022-110 du 2 septembre 2019, relatif à la désignation des membres du CHSCT de l'académie de Poitiers ;
- Vu** les propositions modificatives de l'union FSU/CGT et de l'union FNEC-FP-FO.

ARRETE

Article 1 : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial Académique auprès du Comité Technique Académique :

- Madame la Rectrice de l'académie de Poitiers ou son représentant
- Madame Nathalie DEPARDIEU, Secrétaire Générale Adjointe – DRH

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT de proximité de l'académie de Poitiers créé auprès du Comité technique de l'académie de Poitiers :

En qualité de membres titulaires (7 membres) :

- Pour l'union FSU/CGT :
 - Madame Marie Hélène LUÇON
 - Madame Corine AMIC-DESVAUX
 - Madame Anne-Laure SALMON
 - Monsieur Christophe BABIN
- Pour l'Unsa :
 - Madame Magali JOUSSEAUME-MONTEL
 - Monsieur Jean-François ROLAND
- Pour la FNEC-FP-FO :
 - Monsieur Olivier BRUNAUD

En qualité de membres suppléants (7 membres) :

- Pour l'union FSU/CGT :
 - Madame Sylvie GACHENARD
 - Madame Sonia LABROUSSE
 - Monsieur Stéphane CHANCEREL
 - Madame Marie GEAY

- Pour l'Unsa :
 - Monsieur Adrien CRINIÈRE
 - Monsieur Nicolas LAURENT

- Pour la FNEC-FP-FO :
Monsieur Romuald CARRY

Article 2 : La durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2019, est fixée à 4 ans.

Article 3 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2022-110.

Article 4 : Le secrétaire général d'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Poitiers, le 29 septembre 2022

Bénédicte ROBERT

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Rectrice de l'académie de Poitiers

JEAN-JACQUES VIAL